



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 1609**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 16 octobre 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement n° 1609 intitulé « *RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES* ».
2. L'objet de ce règlement est d'abroger l'actuel règlement n°1317 intitulé *Règlement concernant la démolition* et de le remplacer afin de se conformer au projet de Loi 16 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, et par le fait même de modifier certaines dispositions afin de mieux répondre à la mission de protection du patrimoine de Westmount.
3. Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 13 février 2024, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount. L'assemblée sera diffusée en direct en ligne.

Pour assister à l'assemblée en ligne, veuillez utiliser le lien suivant:

westmount.org/consultationpublique-sau

4. Cette consultation publique a pour but d'expliquer le projet de règlement n° 1609. La personne qui préside expliquera alors le projet règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci.
5. Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement n° 1609 et en obtenir copie au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante :

<https://westmount.org/wp-content/uploads/2023/01/Projet-de-reglement-1609.pdf>

FAIT à Westmount, Québec, ce 23 janvier 2024.

Julia Levitin
Greffière de la ville